

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2009

---

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 2070)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 372

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 10**

Substituer aux mots :

« et n° 2009-1368 du 9 novembre 2009 »,

les mots :

« , n° 2009-1368 du 9 novembre 2009 et n° 2009-1512 du 8 décembre 2009 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de ratifier le troisième décret d'avance de l'exercice, qui est intervenu après le dépôt du projet de loi de finances rectificative.